



VIDE GRENIER

Lundi 25 mai 2026 de 08h00 à 18h - Bouzy la Forêt

Ouverture à 5h30 pour les exposants

BULLETIN DE RÉSERVATION VIDE GRENIER Particuliers

Je soussigné(e) *

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Né(e) le : à (CP + Ville) :

☎ : @ :

Titulaire de la pièce d'identité n°.....

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

> ne pas être commerçant(e)

> ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)

> ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

> avoir lu et signé le règlement

Fait à : Le :

Signature :

**La réservation minimale est de 5 ml.
Elle permet de garder une voiture sur le stand
On peut ensuite ajouter autant de ml que l'on souhaite.
Impératif : toujours avoir un module de 5 ml par voiture
stationnée sur le stand.**

IMMATRICULATION 1

IMMATRICULATION 2

IMMATRICULATION 3

Ci-joint un chèque de € pour l'emplacement d'une longueur de ml (**tarif 3.5 € le mètre linéaire**)
à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**

Ce bulletin de réservation, correctement rempli devra être :

> déposé dans la boîte aux lettres du comité des fêtes ou envoyé par courrier à l'adresse suivante : comité des fêtes, 18 rue de la Mairie - 45460 Bouzy La Forêt.

Renseignements si besoin auprès de : M. Gollion Yann 06.50.50.04.34/M Jean-Luc Darles 06.67.32.69.36

Préférence emplacement : Cœur de Village Stade Municipal

* Le comité des fêtes de bouzy la Forêt s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir des bulletins d'inscription soient conformes à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser cette manifestation et ne seront pas conservées au-delà de celle-ci.

REGLEMENT de la BROCANTE/VIDE-GRENIERS

de Bouzy la forêt le 25 mai 2025 .

- Les arrivées se font dès 05h30.
- Les placements se font jusqu'à 8h00.
- Avant de rejoindre les emplacements tous les exposants (Ceci est valable pour tous les participants qu'ils soient placés cœur de village ou sur le terrain de sports) devront passer à l'enregistrement situé rue de la croix rouge (suivre fléchage : entrée exposants) à l'entrée du terrain de sports. une attestation de participation portant le numéro de l'emplacement sera remise à chaque exposant.
- Les attestations devront être conservées pour d'éventuels contrôles dans la journée. • La réservation minimale est de 5 ml, elle permet de garder une voiture sur le stand.
- On peut ensuite ajouter autant de ml que l'on souhaite.
- Impératif : Toujours avoir un module de 5 ml par voiture stationnée sur le stand.

- En fin de manifestation. il vous est demandé de repartir avec vos détrit. un sac poubelle vous sera remis à votre arrivée. L'organisation de cette manifestation est entièrement réalisée par des bénévoles, il est anormal qu'ils soient obligés de payer de leur poche pour traiter vos détrit. Merci de votre compréhension.

- Le Comité des fêtes ne sera pas tenu pour responsable des conditions climatiques et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries.

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom.. _____

Déclare adhérer au présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____ le _____

Signature _____

Déballage de produits neufs et alimentaires interdit

Tout dossier de réservation, incorrectement rempli ou incomplet ne sera pas pris en compte